

MEMBRES QUI SE SONT RETIRÉ.E.S VOLONTAIREMENT DU TABLEAU AVANT LE 1^{ER} AVRIL

	FRAIS ¹ DE RÉINSCRIPTION	TPS	TVQ	COTISATION ²	TPS	TVQ	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PUBLIC	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PRIVÉ	OPO ⁴	TOTAUX en milieu public	TOTAUX en milieu privé
Avril à juin 100%	50,00 \$	2,50 \$	4,99 \$	822,41 \$	41,12 \$	82,04 \$	7,63 \$	54,50 \$	29,50 \$	1040,19 \$	1087,06 \$
Juillet à septembre 75%	50,00 \$	2,50 \$	4,99 \$	616,81 \$	30,84 \$	61,53 \$	7,63 \$	54,50 \$	29,50 \$	803,80 \$	850,67 \$
Octobre à décembre 50%	50,00 \$	2,50 \$	4,99 \$	411,21 \$	20,56 \$	41,02 \$	3,81 \$	27,25 \$	29,50 \$	563,59 \$	587,03 \$
Janvier à février 25%	50,00 \$	2,50 \$	4,99 \$	205,60 \$	10,28 \$	20,51 \$	3,81 \$	27,25 \$	29,50 \$	327,19 \$	350,63 \$
Mars 10%	50,00 \$	2,50 \$	4,99 \$	82,42 \$	4,11 \$	8,20 \$	0 \$	0 \$	29,50 \$	181,72 \$	181,72 \$

➤ Les frais de réinscription¹ pour les membres retiré.e.s de façon volontaire du tableau de l'Ordre depuis 5 ans ou moins couvrent la gestion administrative de leur réinscription.

➤ Le montant à payer sur la cotisation annuelle² varie en fonction de la date de réinscription au tableau.

➤ Assurance responsabilité professionnelle³ : les membres doivent obligatoirement y souscrire selon le régime qui s'applique à leur situation comme prévu au [Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec](#)

➤ OPO⁴ : contribution obligatoire à l'Office des professions du Québec.

MEMBRES RADIÉ.E.S ADMINISTRATIVEMENT POUR NON-RENOUVELLEMENT DE LEUR INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE

	FRAIS DE RÉINSCRIPTION ¹	TPS	TVQ	COTISATION ²	TPS	TVQ	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PUBLIC	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PRIVÉ	OPQ ⁴	TOTAUX en milieu public	TOTAUX en milieu privé
Avril à juin 100%	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	822,41 \$	41,12 \$	82,04 \$	7,63 \$	54,50 \$	29,50 \$	1260,94 \$	1307,81 \$
Juillet à septembre 75%	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	616,81 \$	30,84 \$	61,53 \$	7,63 \$	54,50 \$	29,50 \$	1024,55 \$	1071,42 \$
Octobre à décembre 50%	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	411,21 \$	20,56 \$	41,02 \$	3,81 \$	27,25 \$	29,50 \$	784,34 \$	807,78 \$
Janvier à février 25%	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	205,60 \$	10,28 \$	20,51 \$	3,81 \$	27,25 \$	29,50 \$	547,94 \$	571,38 \$
Mars 10%	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	82,42 \$	4,11 \$	8,20 \$	0 \$	0 \$	29,50 \$	402,47 \$	402,47 \$

➤ Les frais de réinscription¹ varient en fonction de la raison du retrait du tableau de l'Ordre.

➤ Le montant à payer sur la cotisation annuelle² varie en fonction de la date de réinscription au tableau.

➤ Assurance responsabilité professionnelle³ : les membres doivent obligatoirement y souscrire selon le régime qui s'applique à leur situation comme prévu au [Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec](#)

➤ OPQ⁴ : contribution obligatoire à l'Office des professions du Québec.